

Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'application de l'accord de Nouméa sur l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, l'appui de l'Etat au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, la protection de l'environnement néo-calédonien et la politique et de coopération entre la France et les pays du Pacifique, Nouméa le 23 juillet 2003.

Madame la Ministre,

Monsieur le Député, Président de la Province sud, Mon cher Jacques,

Monsieur le Député, Président du Gouvernement,

Monsieur le Sénateur, Président du Congrès,

Monsieur le Président de la Province Nord,

Monsieur le Président de la Province des Iles,

Monsieur le Maire de Nouméa,

Madame la Conseillère économique et sociale,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mes chers compatriotes de Nouvelle-Calédonie, que je salue tous de tout coeur,

Et j'adresse également un salut particulier, amical et chaleureux aux élus et à nos compatriotes de Wallis-et-Futuna qui sont présents ici aujourd'hui.

Mon premier mot sera pour vous remercier de tout mon coeur pour la chaleur de votre accueil à laquelle je suis extrêmement sensible.

J'éprouve une grande émotion en m'adressant à vous, ici à Nouméa, sur cette superbe terre calédonienne, terre de civilisation terre de culture, terre de dialogue, et qui représente si bien la France dans cette région du monde. Cette terre que j'ai appris à connaître, à respecter et à aimer et que je suis heureux de retrouver.

Cette émotion se double d'un espoir. Après des années difficiles, après les luttes et les déchirements que vous avez connus, la Nouvelle-Calédonie a retrouvé le chemin de la concorde, du respect d'elle-même en son sein, du respect de l'autre. Les souvenirs, les cicatrices du passé sont toujours là. Mais la Calédonie regarde maintenant vers l'avenir. Elle se prépare à relever les défis de demain avec toute la générosité de ses habitants, avec tout l'enthousiasme de sa jeunesse.

Ceux qui découvrent ou redécouvrent vos provinces en reviennent tous avec le même message : la Calédonie est une nouvelle frontière, une terre de promesse et d'avenir. Malgré les dissensions d'hier et les débats d'aujourd'hui, malgré toutes les difficultés que posent encore les différences culturelles et les inégalités sociales, la Nouvelle-Calédonie est en train de se créer un destin original dans la République et dans le Pacifique.

Elle peut s'appuyer pour cela sur la richesse de ses traditions. de ses cultures. sur ses

une petite appeler pour cela sur la richesse de ses traditions, de ses coutumes, sur ses prodigieuses ressources minières, sur la jeunesse de sa population, sur la beauté incomparable de ses paysages, sur la splendeur de ses fonds marins si propices au développement de la pêche et du tourisme. Elle peut compter aussi sur la solidarité indéfectible de la Nation ainsi que sur sa position stratégique, au sein de cette région du Pacifique qui devient l'une des régions les plus importantes du monde d'aujourd'hui.

Vous avez choisi de construire cet avenir, cette communauté de destin, dans la paix et la démocratie. Vous pouvez compter sur l'Etat pour appuyer la démarche de dialogue que vous avez entreprise, pour respecter vos choix, pour accompagner fidèlement la Nouvelle-Calédonie sur la voie qu'elle a décidé de suivre et je m'y engage devant vous.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous exprimer directement mon soutien, mon amitié, ma confiance, et permettez moi de le dire, mon affection, mais aussi l'espoir que je place dans l'avenir de ce beau territoire et la volonté que j'ai d'y contribuer, avec le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN et avec Mme Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-Mer.

J'aime cette terre. J'y viens pour écouter les Calédoniennes et les Calédoniens. J'y viens aussi pour leur faire part de ma détermination à ce que l'Etat tienne sa place, toute sa place, dans l'application de l'Accord de Nouméa et dans le développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

J'en ai pris l'engagement et je le renouvelle, l'Accord de Nouméa sera pleinement appliqué. L'Etat est partie à cet Accord. Il le respectera. Il facilitera activement la concertation nécessaire à sa mise en oeuvre. Il n'y aura pas de retour en arrière. Vous pouvez compter sur le Gouvernement pour continuer à avancer. L'Accord de Nouméa permet d'envisager sereinement le destin commun qui lie les habitants de cette terre. Ensemble, nous allons continuer à travailler pour que la dynamique de dialogue qui s'est enclenchée porte tous ses fruits.

En évoquant ce dialogue nécessaire, je tiens à exprimer mon affectueuse amitié et ma profonde reconnaissance à Jacques LAFLEUR et je salue aussi avec émotion la mémoire, le courage et le sens aigu des responsabilités de Jean-Marie TJIBAOU qui fut avec vous, Monsieur le Député, l'artisan de la réconciliation. C'est grâce à vous deux que la Nouvelle-Calédonie a pu retrouver ce désir de vivre ensemble dans la paix, cette volonté partagée, cette recherche inlassable du consensus.

Vous l'avez écrit, Cher Jacques LAFLEUR, pour avancer sur le chemin du dialogue, il faut savoir donner et pardonner. Il faut aussi, mon cher Jacques, ne jamais abandonner. Quels que soient les difficultés et les blocages temporaires, je sais que vous aurez à coeur de continuer dans la voie de l'ouverture, de la discussion et du respect mutuel.

Vous avez su, avec Jean-Marie TJIBAOU montrer le chemin, un chemin souvent escarpé mais sur lequel vous avez fixé des règles qui doivent rester intangibles : ne jamais se mentir, se dire sans détour ce qui ne va pas, surmonter les obstacles en se parlant, en s'écoutant, en se respectant, renoncer définitivement à la violence, car rien ne se résout jamais par la violence. Je vous en remercie au nom de la France et de tous les Français. L'esprit de réconciliation doit prévaloir, il doit être préservé. C'est votre bien le plus précieux. Chacun de vous, chacun de nous, chaque citoyen, en est responsable.

L'avenir que vous choisirez se construira, pour les prochaines années, au sein de la République et de la France, jusqu'à ce que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie soient appelés à se prononcer librement sur cette relation.

Les signataires de l'Accord de Nouméa l'ont voulu ainsi : pendant une période de vingt ans, la République doit accompagner la Nouvelle-Calédonie, qui en fait partie intégrante, dans une démarche visant à conforter une très large décentralisation, et une très large autonomie.

Pour ma part, j'aborde cette période avec confiance, mais aussi avec un sentiment d'urgence. Vingt ans, c'est le temps d'une génération. C'est le temps nécessaire à l'exercice d'un choix serein et apaisé. Mais c'est une durée bien courte lorsqu'il faut préparer le destin d'un territoire, faire l'essai de nouvelles institutions, investir pour fortifier l'économie, pour réduire les inégalités, favoriser le développement.

Tout au long de cette période, l'évolution de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République se

traduira par d'importants transferts de compétences de l'Etat. Ces transferts s'accompagneront systématiquement et obligatoirement du transfert des ressources financières correspondantes. Cette sécurité essentielle pour planifier l'avenir est désormais inscrite dans la Constitution elle-même.

Les institutions issues de l'Accord de Nouméa sont nécessairement complexes. Elles résultent de la volonté expresse des signataires, des électeurs qui ont démocratiquement approuvé l'Accord, et du Parlement de la République, qui a adopté la loi constitutionnelle puis la loi organique. Leur mise en oeuvre nécessite que chacun assume toutes ses responsabilités.

L'Etat est garant de l'application de cet Accord. Il se doit d'observer une attitude d'impartialité et de neutralité. Mais cette neutralité est active : elle s'emploie à favoriser la concertation, à surmonter les blocages, à consolider l'acquis. Dans le respect du rôle de chacun, l'Etat veille et veillera au développement économique et au développement social de la Nouvelle-Calédonie. Il agit et il agira pour que la solidarité nationale s'exerce sans réserve.

Il appartient au Haut-Commissaire, représentant de l'Etat, de jouer le rôle d'arbitre que lui confèrent la loi organique et l'Accord. Il dispose à cette fin de nombreuses attributions. Il est étroitement associé aux réunions de votre Gouvernement et à la marche de vos institutions.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie, votre avenir commun, dépend de chacune et de chacun d'entre vous. L'Etat, je m'y engage, vous aidera et vous accompagnera dans vos efforts pour que tous les jeunes Calédoniens puissent être confiants et rassurés sur leur avenir. Un avenir de paix, de développement, de bien-être que nous avons la volonté de construire pour eux et avec eux. Car le plus bel atout de la Nouvelle-Calédonie, c'est évidemment sa jeunesse. C'est pour elle et avec elle que nous devons construire. C'est elle qui nous regarde et nous juge. C'est elle que nous n'avons pas le droit de décevoir.

Je me réjouis du succès du dernier Comité des signataires. Je tiens à féliciter Paul NEAOUTYNE et Jacques LAFLEUR d'avoir réussi, avec l'appui de la ministre de l'Outre-Mer, à gommer leurs divergences sur les points importants. Vous avez su progresser sur la voie du consensus retrouvé. L'Etat, j'en prends l'engagement, saura en tirer toutes les conséquences.

Ce Comité des Signataires, qui se tenait habituellement à Nouméa ou à Paris, s'est réuni pour la première fois à Koné, en Province Nord. C'est une excellente initiative, car la volonté affirmée de rééquilibrage, de ce rééquilibrage si nécessaire, passe aussi par des changements d'habitude.

Je vous encourage à poursuivre sur cette voie, celle d'une détermination partagée. Nous avons, ici comme en métropole, une démocratie adulte. J'ai entendu les critiques ou les réserves qui s'expriment sur le fonctionnement des institutions issues de l'Accord de Nouméa. Ces institutions résultent évidemment d'un compromis. Il faut les faire vivre en recherchant toujours les réponses concrètes et adaptées aux réalités de la Nouvelle-Calédonie.

J'en appelle solennellement à la responsabilité de chacune et de chacun, pour relever ce défi, dans un climat de respect mutuel, de dialogue apaisé et fructueux.

Alors que notre République franchit une nouvelle étape vers la décentralisation, la Nouvelle-Calédonie ne doit pas rester en retrait.

Rien ne serait pire qu'une attitude de blocage, d'immobilisme ou de fuite en avant. Le seul choix qui vaille est celui de la confiance, dans le respect de la dignité et de l'identité de chacun.

Dans ce processus, l'Etat sera un partenaire à part entière de vos choix, respectueux de vos droits constitutionnels, respectueux de votre autonomie. Vous pouvez compter sur sa présence et sur la solidarité active, une solidarité qui vous unit aux autres composantes de la République.

Cette solidarité s'exprime naturellement et continuera à s'exprimer dans les moments difficiles.

J'y ai personnellement veillé pour remédier aux conséquences du cyclone ERIKA, qui vous a si douloureusement frappés. Je salue l'action de l'armée et des forces de la sécurité civile qui, aux côtés de vos élus et de vous toutes et tous, ont effectué un travail remarquable face à l'épreuve.

Au-delà de cette intervention d'urgence, un fonds de secours a été mis en place pour aider les sinistrés qui n'étaient pas assurés. Un plan d'aide à la reconstruction de mille logements a été lancé pour les familles sans abri.

Cet engagement de l'Etat doit se développer dans la durée, en s'attachant tout particulièrement

aux investissements essentiels pour l'avenir. Un effort important a été fait pour permettre le financement des établissements scolaires, il faut le poursuivre. Une aide supplémentaire sera débloquée pour l'équipement des collèges.

Les grandes réformes engagées par le Gouvernement trouvent naturellement leur prolongement ici en Nouvelle-Calédonie.

La lutte contre l'insécurité est une priorité. J'ai souhaité que la ministre de l'Outre-Mer, participe, en tant que membre permanent, au Conseil de Sécurité Intérieure que je préside chaque mois. Ainsi, les spécificités des collectivités d'outre-mer et, notamment de la Nouvelle-Calédonie, sont prises en compte. Des résultats importants ont déjà été obtenus, cet effort sera poursuivi avec ténacité.

Au-delà du rétablissement de la sécurité, l'Etat s'implique fortement dans le développement économique et le progrès social, même si les responsabilités de vos institutions sont évidemment essentielles dans ce domaine.

Vous savez que j'ai souhaité l'adoption, avant le 1er juillet, de la loi de programme pour l'outre-mer. C'est chose faite. Cette loi traduit les engagements que j'avais pris pour l'outre-mer. Elle rompt avec les politiques d'assistanat et de dépendance pour promouvoir un développement fondé sur l'activité et la responsabilité et garantit sur le long terme.

Grâce à une profonde réforme de la défiscalisation, qui concernera désormais la quasi-totalité des secteurs économiques, un coup d'accélérateur va être donné à l'investissement, notamment dans le secteur du tourisme, si important pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Cette évolution rompra avec une approche qui, au fil des ans, était devenue trop procédurière et risquait de paralyser le développement des collectivités d'outre-mer. Elle permettra ainsi le financement des infrastructures, qui sont si nécessaires à votre pays, et tout particulièrement aux communes.

Pour la Nouvelle-Calédonie, la " double défiscalisation ", qui conjugue l'effort de l'Etat et l'effort local, sera désormais possible. C'est une réforme que vos élus avaient légitimement souhaitée et je les remercie pour leur action.

Le potentiel minier de la Nouvelle-Calédonie doit être rapidement exploité. Il offre des perspectives de développement uniques pour le rééquilibrage nécessaire entre les Provinces du Sud et du Nord. L'Etat mettra à la disposition des Provinces et du Gouvernement les compétences nécessaires et les moyens pour les aider à préparer le schéma d'aménagement minier prévu par l'Accord de Nouméa.

La réalisation de trois grands projets métallurgiques en parallèle constitue un défi majeur. La capacité de la centrale de DONIAMBO va être portée à 75 000 tonnes et deux nouvelles usines sont en projet avec une capacité d'environ 60.000 tonnes chacune. Ces projets devront favoriser un développement équilibré de l'ensemble du Territoire. L'Etat aborde ce dossier avec la vision globale qu'il requiert pour défendre les intérêts de toute la Nouvelle-Calédonie, aussi bien au Sud qu'au Nord. Mais le développement de la Province Nord étant absolument prioritaire, je veillerai à ce que rien ne puisse venir compromettre la réalisation dans de bonnes conditions de l'usine du Nord. C'est en effet un projet essentiel et incontournable pour réussir le rééquilibrage.

J'étudierai ici, avec vos élus et les responsables concernés, les diverses implications de cet important dossier pour chacune de vos collectivités et pour la Nouvelle-Calédonie. Une grande mission d'expertise est en cours. Elle permettra au Gouvernement de disposer de tous les éléments techniques et financiers pour soutenir ces projets, en particulier grâce à la défiscalisation.

Donner à la Nouvelle-Calédonie toutes les chances de croissance économique, c'est aussi faciliter les échanges avec les autres parties du territoire de la République. Une dotation de continuité territoriale a été instaurée. Elle permettra aux résidents de bénéficier de meilleurs tarifs pour leurs déplacements vers une autre partie du territoire français.

Le " passeport mobilité " offre désormais aux jeunes la gratuité de leur transport vers la métropole ou vers une autre collectivité d'outre-mer, pour leurs études ou leur emploi. C'est un progrès majeur. Plus de 500 jeunes en ont déjà bénéficié.

Le développement économique doit bien sûr, chacun en a conscience, peut-être ici plus qu'ailleurs, être respectueux de l'environnement. A l'horizon des décennies à venir, nos capacités

que ailleurs, être respectueux de l'environnement. À l'avenir des décisions à venir, nos capacités de progrès économique et de progrès social dépendront du renouvellement de nos ressources naturelles. Chacun doit en prendre conscience et s'y préparer dès maintenant. La Nouvelle-Calédonie est reconnue internationalement comme l'un des principaux refuges de la biodiversité mondiale. Votre patrimoine terrestre et marin, si riche, si diversifié, notamment par la faune et la flore endémique, par des surfaces importantes de forêt tropicale sèche, constitue un atout majeur, un potentiel qu'il convient de préserver pour les générations futures. Comme ailleurs, il faut trouver, ici, le chemin du développement durable.

Avec la Charte de l'Environnement, la France est l'un des premiers pays à inscrire dans sa Constitution les principes nécessaires à la protection de la nature. Les grandes règles qui fondent le développement durable pourront ainsi irriguer l'ensemble de notre droit, dans une approche équilibrée, tenant compte à la fois des nécessités du progrès scientifique et de l'insertion de l'homme dans son environnement.

Je sais que vous partagez ces valeurs et cette exigence, que vous êtes attachés à la protection de vos paysages comme à celle de vos ressources halieutiques. Je souhaite que la Nouvelle-Calédonie et les Provinces, qui disposent de l'ensemble des compétences en matière d'environnement, s'engagent comme ils l'ont déjà commencé, dans un processus de protection de leur patrimoine marin et terrestre et j'apporte mon entier soutien au programme de conservation et de gestion durable des forêts sèches que vous avez élaboré et lancé en mai 2001 et je félicite tous les partenaires de ce programme, en particulier le gouvernement néo-calédonien, la Province Nord et la Province Sud, et tous les instituts de recherches concernés, pour cette initiative remarquable. Elle permettra de mieux connaître, protéger, restaurer, valoriser et gérer durablement ces forêts, qui constituent un patrimoine naturel exceptionnel.

La préservation de votre récif corallien est également une nécessité absolue. Cette question doit être abordée avec sérénité et pragmatisme. Le sujet est trop important pour être abandonné aux polémiques.

Vous ne pourrez obtenir une reconnaissance internationale que si un travail préalable de réglementation est mené à bien pour protéger les récifs. C'est la compétence des Provinces. Le Gouvernement est prêt à mettre sa capacité d'expertise à leur disposition pour les aider à élaborer ensemble une démarche cohérente qui permettra à la Nouvelle-Calédonie de préserver et de gérer efficacement ce patrimoine naturel exceptionnel dans le monde.

L'Etat, j'y veillerai, sera également très vigilant sur le respect des normes environnementales dans l'exploitation du nickel. Il doit être clair que l'agrément de défiscalisation ne sera délivré que si toutes les conditions liées à la préservation de l'environnement, aussi bien terrestre que marin, sont remplies.

Mes chers compatriotes, mes chers amis,

Rassemblée dans un projet politique, économique, social, culturel, la Nouvelle-Calédonie a un rôle essentiel pour porter les valeurs de la République dans cette partie du monde.

Durant ces derniers mois, la France a fait entendre un message de paix, de respect du droit dans le monde et de solidarité entre les peuples. J'ai été sensible au très fort soutien que l'outre-mer et vous-mêmes m'avez apporté pendant cette période. J'ai la conviction que le monde doit s'organiser pour privilégier, face au risque d'affrontement, le respect de l'autre, le dialogue des cultures et l'harmonie des civilisations. La France est engagée dans l'action aux côtés des Nations-Unies pour faire naître un équilibre multipolaire fondé sur le droit, sur la démocratie, sur la négociation, sans lesquels il n'y a ni paix, ni stabilité, ni progrès possibles et durables.

Par leur tradition et leur histoire, par leur héritage culturel si riche et si divers, l'outre-mer français et en particulier la Nouvelle-Calédonie sont à tous égards exemplaires. Vous devez porter dans le Pacifique ce message de droit et de solidarité. Votre Gouvernement, que dirige Pierre FROGIER, s'est largement engagé dans cette voie et je l'en remercie. La Nouvelle-Calédonie est membre de la Communauté du Pacifique, comme la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elle participe également, comme observateur, à l'organisation du Forum du Pacifique Sud, qui regroupe tous les Etats de la Région. Elle a participé de façon éclatante, ces derniers jours, aux jeux du Pacifique à Fidji et je félicite les athlètes et les jeunes calédoniens.

La France, par sa présence, et avec vous, contribuera à la stabilité de cette partie du Pacifique et à son développement.

Le moment est venu d'amplifier cette politique de coopération et de dialogue en impliquant davantage encore les collectivités françaises du Pacifique. C'est pourquoi j'ai voulu organiser à Papeete une rencontre avec les Chefs d'Etat et de Gouvernement de toute la région. J'ai invité les autorités de la Nouvelle-Calédonie, bien sûr, le Président du gouvernement, le Président du congrès, les Présidents des trois Provinces, à ce sommet France-Océanie dont je souhaite qu'il soit à la fois amical et convivial.

Avec l'aide de ses collectivités du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, la France entend ainsi engager une coopération revivifiée dans les domaines essentiels de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de la pêche.

La France s'en remet à vous et à vos élus pour défendre auprès de ses voisins du Pacifique nos valeurs communes dans un dialogue fraternel et fructueux, fondé sur le respect de l'autre et sur la confiance. Elle ne peut pas trouver de meilleurs représentants, car c'est vous qui êtes les plus proches des réalités locales.

Le Général de Gaulle avait dit en ce lieu, le 4 septembre 1966, je le cite : " vous devez être, pour toute la Communauté nationale, un exemple d'effort, de fraternité et de progrès ". Ces paroles sont toujours d'actualité.

Notre tâche est immense. Nous devons réussir ensemble. Les sentiments qui nous unissent sont anciens, mais ils sont aujourd'hui aussi forts et aussi légitimes qu'hier. Nous devons renforcer sans relâche et sans découragement notre relation, la vivre et la faire vivre pour que vos enfants s'épanouissent sur cette terre calédonienne dans le respect de l'autre et dans la fierté d'être à la fois calédonien et français. L'Etat sera un partenaire, n'en doutez pas, fidèle et impartial. Le Gouvernement s'attachera avec vous au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Je sais que chacun, ici, aura à coeur d'assumer ses responsabilités et ses devoirs, pour tout dire je vous fais confiance.

Devant l'émergence nécessaire et inéluctable d'un monde multipolaire, constitué de vastes ensembles qui dépassent les nations, j'ai la conviction que l'intérêt d'une collectivité, dès lors que sa personnalité est respectée, que son identité est préservée, que son développement est assuré, n'est pas dans le séparatisme et le repli, mais au contraire dans l'adhésion à une communauté plus large, à une communauté solidaire. C'est la proposition de la France. Elle vous accompagnera dans la voie que vous choisirez.

C'est à vous de construire cette communauté de destin si attachante et si exigeante que vous avez souhaitée.

Ayez confiance dans l'avenir de la Nouvelle Calédonie. Ayez confiance en vous ! Ayez confiance dans le soutien de la Nation. Notre lien quoi qu'il arrive est un lien indéfectible.

Vive la Nouvelle Calédonie,

Vive la République,

Vive la France.